



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Villars-le-Terroir, le 30 octobre 2013

**EXTRAIT  
du procès-verbal n°9 du Conseil Communal de  
VILLARS-LE-TERROIR**

\*\*\*\*\*

Séance du                    28 octobre 2013  
Présidence                Monsieur Théodor Mamais  
Présence                    25 conseillers Communaux présents  
                                      10 absents dont 10 excusés

---

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir  
- vu le préavis de la Municipalité n° 05/2013 du 23 septembre 2013  
- ouï le rapport de la commission des finances  
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

**d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 au taux de 73% de l'impôt cantonal de base.**

---

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir  
- vu le préavis de la Municipalité n° 06/2013 du 23 septembre 2013  
- ouï le rapport de la commission des finances  
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour

décide

**d'adopter le budget 2014 tel que présenté avec un résultat négatif de Fr. 228'970,--.**

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- vu le préavis municipal n° 07/2013 du 7 octobre 2013
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- **d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 70'000.- pour l'étude de la rénovation et de l'agrandissement du complexe communal**
- **de financer cette dépense en recourant à l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment**
- **de l'amortir sur une durée de 30 ans.**

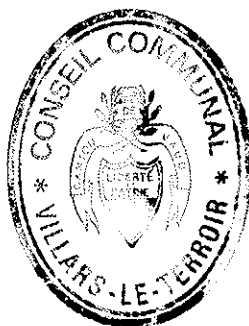
Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2013.

**Au nom du Conseil communal**

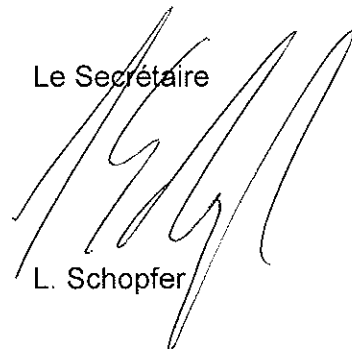
Le Président



T. Mamais



Le Secrétaire



L. Schopfer